

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2124

présenté par
M. Colombani
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La deuxième phrase du premier alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution est complétée par les mots : « et récompense les mérites de chacun en veillant à réduire les obstacles d'ordre économique et social qui entravent la participation effective de chaque génération de citoyens à l'organisation politique, économique, sociale et culturelle du pays ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction proposée intègre les dimensions méritocratique et redistributive de la République afin de rappeler qu'elles sont bel et bien au cœur du pacte républicain, et que le fonctionnement effectif de l'ascenseur social est la condition fondamentale de la paix dans la société et de la concorde entre les citoyens, en plus d'être conforme au principe de Justice sociale dans les valeurs républicaines.